

Image not found or type unknown



Licenciement ass maternelle

Par **fodlyd_old**, le **05/07/2007** à **22:34**

Bonsoir,rnrnJe viens vers vous pour avoir quelques renseignements, j'emploie une assistante maternelle depuis septembre 2006, elle est mensualisée sur la base d'une année complète.rnJe souhaite mettre un terme à son contrat fin juillet , il y a un préavis de 15 jours.rnVu qu'elle est en année complète comment cela se passe t-il ?rnSes congés lui sont payé tous les mois dans son salaires, sachant que les congés débutent le 06 aout, dois je lui verser un salaire en aout ? rnMerci de bien vouloir me répondre au plus vite.